



SIRMIET

Syndicat Interprofessionnel du Reconditionnement et de la Régénération des Matériels Informatiques, Electroniques et Télécoms

## Communiqué de presse

### Taxe sur les téléphones reconditionnés : les paradoxes du Gouvernement

En octobre dernier, Cédric O, Secrétaire d'Etat au Numérique, vantait les actions du gouvernement dans le cadre de la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie circulaire et dévoilait, aux côtés de la ministre de la Transition Écologique, Barbara Pompili, sa feuille de route pour une sobriété numérique. Il précisait vouloir « **inciter beaucoup plus largement au réemploi des millions de smartphones qui dorment dans les tiroirs des Français** » et rappelait que 80% de l'empreinte environnementale du numérique était due au renouvellement incessant des appareils et de leur impact sur les terres et les métaux rares et à la pollution qu'ils engendrent. « *C'est pourquoi la première urgence en matière d'environnement et de numérique, c'est d'allonger la durée de vie des appareils* » soulignait-il.

De son côté, le Premier Ministre Jean CASTEX, visiblement peu avare de paradoxes, faisait la part belle en septembre dernier à la transition écologique en y consacrant 30% de son plan de relance de 100 milliards d'euros.

Pourtant, le Gouvernement **prévoit de taxer les téléphones reconditionnés** en leur appliquant **une redevance copie privée qui ferait augmenter le prix de vente des téléphones reconditionnés de plus de 10% et entraînerait la disparition de plusieurs entreprises actives sur ce secteur**. Ces produits de seconde main dont l'objectif est d'apporter aux consommateurs un choix écologique plus vertueux **se verraient taxer comme des produits neufs**.

Le marché des téléphones reconditionnés c'est environ 2 millions de téléphones reconditionnés vendus par an en France. Ces produits de seconde main sont remis en état par des entreprises françaises qui ont développées des outils de production en France. L'application d'une taxe sur ces produits viendrait frapper durement ces entreprises ; majoritairement des PME en plein essor. Sans compter un phénomène connu mais visiblement ignoré des pouvoirs publics : cette taxe sera obligatoirement payée par les entreprises françaises mais qu'en sera-t-il des acteurs étrangers vendant en masse sur les plateformes en ligne déjà peu soucieuses du paiement de la TVA ? **Nos entreprises françaises seront directement concurrencées par ces acteurs étrangers qui ne paieront pas la taxe et dont les produits, affichant, un prix plus bas, seront plus attractifs**.

Opposé à ce projet depuis plusieurs mois, le SIRMIET, syndicat professionnel regroupant les entreprises du réemploi sur le secteur des produits électroniques et informatiques (smartphones, ordinateurs, imprimantes, serveurs, consoles de jeu, etc.), alerte les Pouvoirs Publics et l'opinion publique du danger de cette taxe appliquée aux produits reconditionnés. **Une belle filière vertueuse et pourvoyeuse d'emploi en France s'est constituée en quelques années, cette nouvelle taxe est sur le point de la détruire en contradiction totale avec la volonté affichée du gouvernement**.

---

Contact : Rachel Dethier – Secrétaire Générale du SIRMIET

Le SIRMIET est affilié à la FICIME (Fédération des Entreprises Internationales de la Mécanique et de l'Electronique)

43-45 rue de Naples 75008 PARIS - 01.44.69.40.86 – [dethier@ficime.fr](mailto:dethier@ficime.fr) – [www.sirrmiet.fr](http://www.sirrmiet.fr)